

# Communiqué de presse



PRÉFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le 22 octobre 2018

## Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle Mouvements de terrains différentiels

Un arrêté interministériel du 18 septembre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour **mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse** a été publié au Journal Officiel de la République française de ce jour, 20 octobre 2018 pour les communes jurassiennes suivantes :

- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 : Communes de Miéry (1), Recanoz (1).
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 : Communes de Bersaillin (1), Desnes (1), Mathenay (1), Ruffey-sur-Seille (1), Saint-Cyr-Montmalin (1), Saint-Didier (1), Véria (1), Villers-Farlay (1).
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017 : Communes de Beaufort (1), Dampierre (1).

**Important** : Les administrés concernés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de sa publication pour déposer auprès de leurs compagnies d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

### Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle pour mouvements de terrain différentiels suite à la sécheresse :

- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 : Communes de Champdivers, Colonne, Damparis, Neuville, Sellières.
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 : Communes d'Annoire, Bois-de-Gand, Chêne-Sec, Rye.
- Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse du 1er juillet 2017 au 30 septembre 2017 : Commune de Longwy-sur-le-Doubs.

#### PRÉFECTURE DU JURA

8, rue de la préfecture  
39030 LONS LE SAUNIER  
CEDEX -

☎ : 03 84 86 84 00

✉ :  
prefecture@jura.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public : consultez notre site internet [www.jura.gouv.fr](http://www.jura.gouv.fr), rubrique « horaires »



@Prefet39